

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

Assistait : -

Pouvoirs : néant

APPROBATION DU P-V DE LA REUNION DES DEUX DERNIERS CONSEILS
MUNICIPAUX A L'UNANIMITE

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine ADJERAD

Secrétaire auxiliaire : Alexandre DESICY

* * *

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

N° 2021-04 – OPERATION DE RELAMPING DANS DIVERSES RUES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 68 points lumineux dans les rues de la commune suivantes : *Rues de bas, de l'église, d'Ault, de la Mairie et Lotissement Pierre Debrouette*. Cette opération permettra une économie estimée à 4370 € par année, et la réduction de l'empreinte carbone de 1.683 kg de CO²/an. Il s'agit de remplacer les lampes à sodium par des LEDS, mais également de pouvoir régler l'intensité et les plages des éclairages.

Le coût du projet est de 86 150,00 euros TTC. La FDE 80 prend en charge 20 % du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|-----------------|
| - FDE | 31 882 € |
| - Département de la Somme | 27 134 € |
| - Contribution de la Commune | 13 567 € |
| - Communauté de Communes des Villes Sœurs | 13 567 € |
| TOTAL TTC | 86 150 € |

M. le Maire évoque les conditions particulièrement favorables mises en place par le Département sur ces dossiers de modernisation d'éclairage public, dont les gains en consommation sont estimés à 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter le projet tel qu'il est présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement financier du Département et de la C.C. des Villes Sœurs ;
- d'inscrire les crédits au budget 2021.

| | |
|---------------------|-----|
| BOULENGER Raynald | ✓ |
| ADAM Murielle | Abs |
| ADJERAD Catherine | ✓ |
| BISSON Arnaud | ✓ |
| DESENCLOS Chantale | ✓ |
| DUVAL Benoît | ✓ |
| HENIN Julien | Abs |
| JACQUES Laurent | ✓ |
| LAURENT Céline | Exc |
| LEVASSEUR Edith | ✓ |
| OLANIER Jean-Pierre | ✓ |
| PLANCHON Ariane | ✓ |
| QUESNEL Sébastien | ✓ |
| SOU MILLON Alain | ✓ |
| VORREITER Séverine | ✓ |

N° 2021-05 – FDE 80 – CONVENTION RELATIVE A L'EFFACEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE :

M. le Maire rappelle que la commune procède à l'enfouissement des réseaux, par tranche. Pour ce faire, la FDE 80 intervient en prenant à charge la maîtrise d'ouvrage des travaux, et en subventionnant en partie.

Considérant le projet d'enfouissement des réseaux électriques rue de Bas, rue de l'Eglise, rue du Stade, dont les montants restants à charge pour la commune, après études techniques, sont estimés à :

Rue de l'Eglise :

| | ELECTRICITE | ECLAIRAGE | COMMUNICATION |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Coût des travaux : | 47 840 € HT | 21 420 € HT | 16 660€ HT |
| Frais de M.O : | 2 392€ HT | 1 499 € HT | 833 € HT |
| Total € HT : | 50 232 € HT | 27 203 € HT | 17 493 € HT |
| <i>Contribution de la commune :</i> | | | |
| | 27 628 € | 17 136 € | 10 496 € |

La FDE participe sur les travaux à 45% du coût hors taxe sur les travaux électriques, 20% sur l'éclairage, et 40% sur les communications, et prend en charge la Tva et la maîtrise d'œuvre.

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de financement, les travaux prévus étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération,

Considérant les coûts de ces opérations respectives, et la nécessité de les phaser, M. le Maire proposant de retenir pour 2021 l'opération rue de l'Eglise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'enfouissement de la rue de l'Eglise avec la Fédération Départementale de l'Energie 80,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- d'inscrire les crédits au budget 2021.

N°2021-06 : FINANCES : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits ouverts au budget 2020 étaient :

| Chapitre | Nom | BP 2020 | Réalisé |
|----------|-----------------------------------|---------|---------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 41 000 | 2 256 |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 231 084 | 76 485 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 227 500 | 37 003 |
| 23 | Immobilisations en cours | 119 500 | 0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

N° 2021-07 : EMBELLISSEMENT DU POSTE DE TRANSFORMATION RUE DE LAMOTTE

Il est rappelé qu'en 2016, les postes de transformation électrique situés rue du Trinvil et ruelle du Moulin ont été peints.

En 2018, le poste situé de l'Eglise et rue de Lamotte ont fait l'objet de propositions. Celui situé rue de l'Eglise a été peint, mais celui de la rue de Lamotte a été finalement refusé par la FDE. Était en cause le projet de décoration, en l'occurrence des chevaux dans un box ou dans un pré fleuri, motif devenu trop commun dans les diverses communes de la Somme.

M. le Maire précise que la commune paie l'artiste, et la FDE rembourse la commune. Il rappelle également que précédemment, il existait un différend entre la commune et la FDE sur le choix de l'artiste. La FDE avait insisté pour retenir K2B, société qui a réalisé les décorations de transformation jusqu'alors.

A ce sujet, M. Soumillon précise que la peinture est déjà écaillée au transformateur rue du Trinvil.

Après avoir relancé la FDE sur ce dossier, et en ayant proposé de retenir le thème « Pierre Debroutelle », M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu deux propositions artistiques, qu'il présente au Conseil. Les élus sont majoritairement favorables (9 voix sur 12) au projet de MADE IN GRAFFITI, et plusieurs élus demandent si ce dessin pourrait être davantage colorié. M. le Maire répond que cela peut faire l'objet d'une demande de la part de la commune, et précise que cela risque de dénaturer le projet de l'artiste. En effet, la commune a envoyé quelques documents pour la compréhension des artistes, et ce sont eux qui ont créé de toute part ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE :

- de retenir la proposition établie par MADE IN GRAFFITI, pour un montant de 2.000 €

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de :

→ ACADEMIE D'AMIENS informe de la décision d'ouvrir une classe à la rentrée prochaine. Il semblerait que 14 enfants rentrants sont recensés, sans compter les nouveaux habitants. Il faut garder en mémoire les fluctuations à venir dans les effectifs. Actuellement la courbe est plutôt à la hausse, elle avait connu une baisse entre 2010 (point haut) jusque 2019 (avec 90 élèves). Une classe est déjà équipée pour répondre à cette ouverture.

TOUR DE TABLE

Pour affichage le 26/2/2021

A. BOULANGER,
Maire

